VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

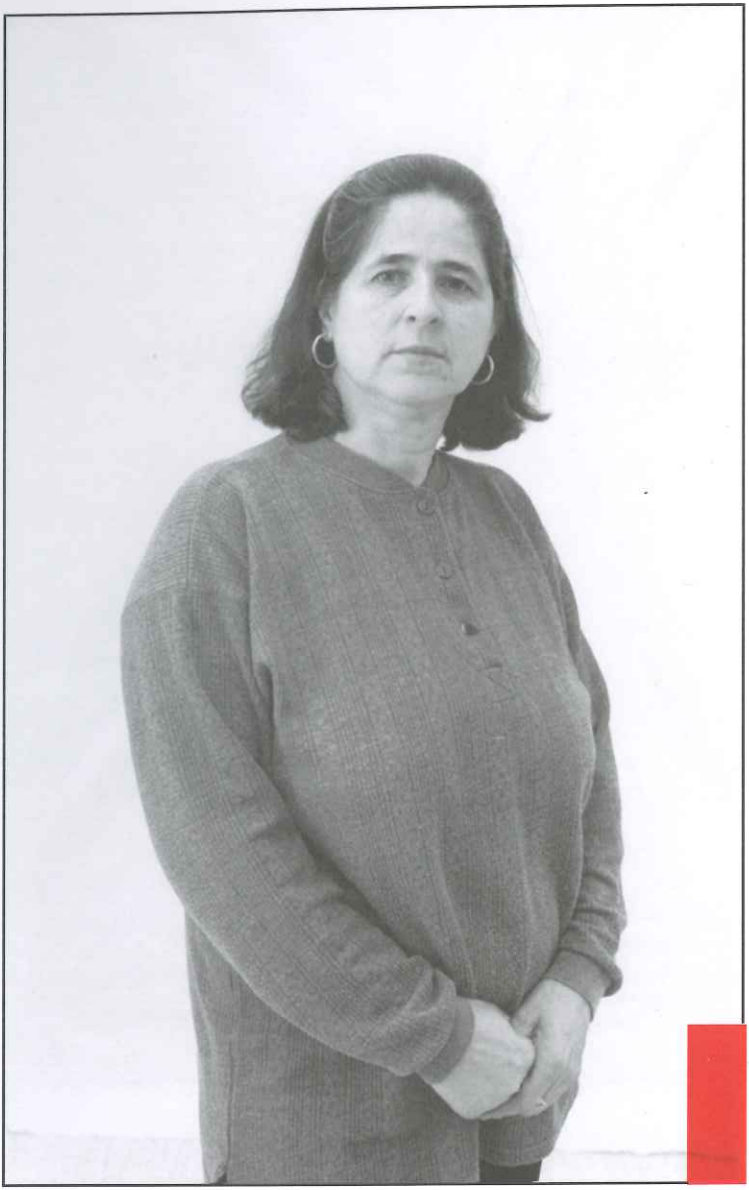

Loi révisée, non-entrée en matière

Encore pire que prévu

Réfugiés bosniaques

L'impasse de l'aide au retour

Le Point d'Appui

Un lieu d'écoute et d'entraide

Photo: Camarada
Centre pour femmes exilées (GE)

N° 98 - juin 2004

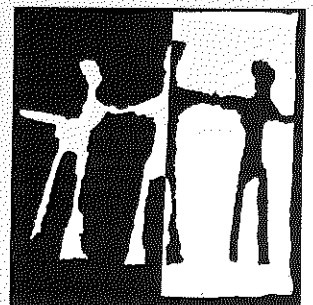

VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE
Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01
www.asile.ch/vivre-ensemble

Comité de rédaction:
Yves Brutsch, Françoise Jacquemettaz, Françoise Kopf, Danielle Othenin-Girard, Christophe Tafelmacher, Marianne Waeber

Responsable:
Isabelle Furrer

Pour s'abonner:
Virer Fr. 20.- au CCP 12-9584-1 ou Banque Coop GE cpt. 401612.290090-6/8440
5 numéros par an

La revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-TeaRoom Samawat
1 rue des Armes
2502 Bienne
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura
8 Bellevoie
2800 Delémont
Tél. 032-421 35 60
Permanence: lundi 14h-18h

FRIBOURG

Bureau de consultations juridiques Caritas Suisse/Eper
2 rue du Botzet
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02
Permanence: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h,
2 rue du Botzet à Fribourg

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

ELISA
Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57
Permanence: lundi et mercredi 15h-18h, vendredi 14h-16h
Maison de la Croisette
158 rte de Vernier

NEUCHATEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-722 19 60

Coordination asile/NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés
Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: mardi 19h-20h
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero accoglienza profughi
19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati
casella postale 101
6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennets
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)
4 rue Enning
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 51
Permanence:
lundi 18h-20h
mercredi 18h-20h

Centre d'accueil ARAVOH-ELISA-SAJE
(pour le centre d'enregistrement)
50 rue de Moutier
1337 Vallorbe
Tél. 021-843 21 25

La gangrène est partout

Est-il permis de dire ouvertement sa colère et son indignation face à l'actualité, telle qu'elle nous arrive d'ici et d'ailleurs ?

A l'œuvre en Irak, les «combattants de la liberté» viennent de susciter des milliers de vocations terroristes à coup de tortures et d'humiliations. La haine ainsi semée nous promet, pour demain, un monde de violence sans pareille. En Afrique, des réseaux d'intérêts obscurs attisent les guerres ethniques pour assurer à l'Occident, par multinationales et compagnies de mercenaires interposées, la mainmise sur les ressources naturelles du continent noir. Les flux de réfugiés ne sont pas prêts de tarir.

C'est le moment que la Suisse, et toute l'Europe avec elle, juge opportun pour réviser son droit d'asile afin de mieux rejeter les demandeurs d'asile. L'arrogance de nos parlementaires va même jusqu'à menacer les pays d'origine de leur supprimer l'aide au développement s'ils ne «collaborent» pas.

Faire souffrir, terroriser, forcer l'autre à collaborer sous la menace, c'est devenu le leitmotiv du moment. Pas seulement en Irak. De Genève à Romanshorn, partout, on utilise désormais «l'arme alimentaire». Pas d'aide à la survie pour ceux qui ont reçu une décision de non-entrée en matière s'ils ne montrent pas dociles. Et certains nous préparent déjà de petits Guantanamo sous forme de centres de renvoi dans l'Oberland bernois ou ailleurs.

Comparaison excessive ? A peine. La brutalité, chez-nous, n'a pas atteint le même degré (encore qu'elle ait déjà tué Khaled Abuzarifeh, Samson Chukwu, et quelques autres, morts «accidentellement» ou «suicidés» suite à des mesures de contrainte). Mais la logique est la même. D'ailleurs, est-ce une coïncidence si les révélations sur le recours systématique aux humiliations sexuelles, en Irak, nous atteignent au moment où, on peut lire dans le même quotidien en page 5, que l'Angola expulse ses travailleurs étrangers illégaux en les soumettant à des fouilles dégradantes des orifices corporels, et en page 10 que la police suisse commet des abus racistes en utilisant couramment la mises à nu et les fouilles anales pour humilier les Africains interceptés dans nos villes (*Le Temps, 28.4.04*) ?

Humilier pour mieux dominer. Mépriser pour mieux rejeter. La gangrène est partout. Elle ne s'arrêtera pas sans une insurrection des consciences.

Yves Brutsch

MESURES D'ALLÉGEMENTS BUDGÉTAIRES

Encore pire que prévu...

Depuis le 1er avril 2004, les personnes frappées de décisions de non-entrée en matière (NEM) sont soumises à des nouvelles mesures les excluant de la procédure d'asile et de l'aide sociale normale. Echos des premières mises en application.

Au centre d'enregistrement pour requérants d'asile (CERA) de Vallorbe, on a observé une nette diminution du rythme des décisions de non-entrée en matière à partir du 1er avril. La mise en place du nouveau système par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) se fait donc plutôt doucement. Les mandataires du Service d'aide juridique aux exilés ont reçu les personnes concernées, mais les éventuels recours n'offraient aucune chance de succès, notamment à cause du délai de recours ramené à cinq jours.

Chantage à la survie alimentaire

La logique du système est de mettre les personnes sous pression par l'annonce de l'imminente exécution du renvoi. A Genève, une personne frappée de NEM a expérimenté ce que cela peut impliquer. Econduite une première fois de l'Office cantonal de la population (OCP) sous prétexte de difficultés de compréhension, elle n'a reçu qu'une aide d'urgence limitée à cinq jours. Puis, l'OCP lui a refusé toute aide supplémentaire aussi longtemps qu'elle ne disposerait pas de papiers d'identité pour assurer l'exécution du renvoi. Face à ce chantage, il a fallu effectuer des démarches juridiques, avec l'aide du Centre social protestant, pour simplement obtenir le rétablissement provisoire de l'aide d'urgence.

L'aide d'urgence refusée

Une tendance forte s'impose partout: refuser de donner la moindre aide, sous n'importe quel prétexte. Le but: pousser les personnes visées à respecter l'injonction de quitter la Suisse. Vaud ne veut donner aucune information systématique concernant le droit constitutionnel à l'aide d'urgence. Ailleurs, on ferme la porte à une personne frappée de NEM qui s'est présentée au canton où elle avait vécu avant de déposer sa demande d'asile, car c'est un autre canton qui est chargé du renvoi sur la décision de l'ODR. Ailleurs encore, selon la ligne officielle, l'aide d'urgence n'est prévue que pour les malades.

Une autre méthode efficace: n'ouvrir les bureaux que de 9 à 11 heures, et, avant d'accorder l'aide d'urgence, attendre que la personne la demande très explicitement... A Berne, plusieurs personnes frappées de NEM ont été éconduites de l'aide d'urgence sans autre forme de procès: c'est probablement que le bunker perdu sur le col du Jaun, destiné à les «accueillir», n'était pas encore fonctionnel.

Les requérants se mobilisent

Une trentaine de requérants d'asile africains ont créé mi-mai une nouvelle association: «l'Association des requérants pour l'aide sociale des NEM». Tous sont des requérants africains logés à la FAREAS d'Yverdon. Leur but: créer un fonds de solidarité, prélevé sur leurs maigres revenus, pour aider les requérants frappés d'une NEM. Car pour beaucoup d'entre eux, un départ n'est pas envisageable, et en les sortant de l'assistance, *«c'est les pousser à devenir clandestins. Et là, beaucoup n'auront rien à manger. Certains pourraient devenir malhonnêtes et faire des choses illégales»*, selon un membre Congolais de l'association, cité dans *24 Heures* du 18 mai.

Une aide misérable

Il semble y avoir consensus à définir l'aide d'urgence de la manière la plus réduite possible, le plus souvent en nature, avec éventuellement la couverture des soins d'urgence. Les abris de protection civile sont fréquemment utilisés pour l'hébergement de nuit, mais on n'offre aucun lieu de séjour ni d'activités pour la journée. Quant à la nourriture, elle tend à être limitée à deux repas par jour: c'est bien connu, la victime de NEM n'a pas besoin de manger autant que les autres !

Pressions sur les anciens cas

Le canton de Vaud s'est distingué en étant très actif envers les personnes ayant reçu une NEM avant le 1er avril 2004. Toutes, au nombre de cinq cents environ, ont reçu une lettre début avril les informant qu'elles ne seraient prochainement plus prises en charge par la Fondation pour l'hébergement des requérants d'asile (FAREAS), et qu'elles devraient quitter la Suisse *«par leurs propres moyens»*, une aide financière étant offerte dans ce but. Plusieurs dizaines de personnes ont ensuite été convoquées au Service de la population pour se voir signifier leur mise à la rue sur-le-champ. Affolement complet: elles ne savaient ni quoi faire, ni où dormir, ni comment se procurer à manger...

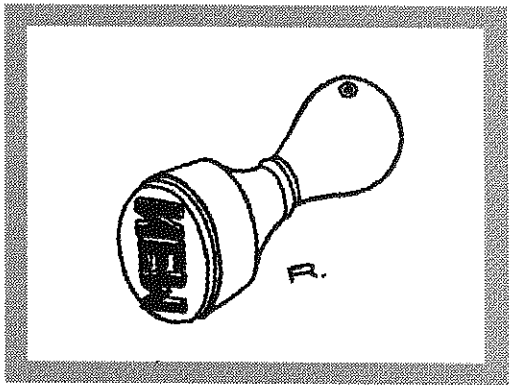

Directement en prison

C'est en Suisse allemande qu'on semble recourir le plus à la détention sous diverses formes. Ici, quelqu'un rapporte avoir été arrêté pendant 24 heures par la police, puis avoir été relâché sans autre aide d'urgence... qu'une ordonnance de condamnation pour séjour illégal ! Là, les personnes s'annonçant à la police des étrangers doivent compter passer une nuit en détention sous prétexte

Quelques témoignages

Jean - couturier. Il vient régulièrement au groupe de couture du Point d'Appui à Lausanne (voir p. 18). Un homme sérieux, fier et compétent en tant que couturier. Dès le mois de mai il sera également dans la rue. Lui non plus ne peut pas rentrer chez lui. *«En tout cas, je tâcherai de garder ma machine à coudre, nous dit-il, car j'ai beaucoup travaillé pour pouvoir l'acheter»*. Cet homme, en apparence sûr de lui, est devenu en un jour un homme abattu. Que deviendra-t-il ? Où ira-t-il ? Quel sera son avenir ? Le Congo va de plus en plus mal...

Safyha - jeune érythréenne et son fils de deux ans. Elle sera dans la rue à partir du mois de juillet. Son mari l'a lâchée, il était américain. Son petit est aussi américain... Nous essayons un regroupement familial avec le Canada, mais rien n'est moins sûr, nous disait sa soeur à Toronto, car la législation a aussi changé. Elle ne peut pas rentrer, car elle serait punie avec du service militaire et de toute façon, rentrer avec un enfant américain, cela voudrait dire payer chaque année un visa pour lui... et la famille n'en a pas les moyens. De multiples démarches sont en route pour elle, mais l'assistante sociale n'a pas beaucoup d'espoir. Safyha qui ne parle pas encore le français, est vouée à la mendicité...

Brigitte Zilocchi - médiatrice Eglises-Réfugiés VD

de vérifications d'identité. Ailleurs, une victime de NEM s'étant présentée au Service social a vu, après une longue attente, arriver... la police. Directement placée en détention, elle a été rapidement expulsée.

Bilan: un système monstrueux

Comme on le voit, les premières expériences du nouveau système en confirment toute la monstruosité. La réduction du délai de recours combinée avec la mise à la rue immédiate prive concrètement les victimes de NEM de tout moyen de se faire entendre par les autorités d'asile: pas assez de temps pour amener des preuves justifiant le recours, plus de possibilité de compléter le dossier par la suite. Pour les anciens cas, l'extraction des lieux de vie est brutale et choquante, laissant les gens désemparés et réduisant à néant ce qui avait pu être construit jusque là.

Quant à l'aide d'urgence, non seulement on cherche à en limiter la portée et le contenu, mais encore elle est utilisée comme un instrument de pression en vue de l'expulsion. Il est extrêmement choquant que même des cantons s'étant opposés au projet en consultation exercent aujourd'hui ce genre de chantage à la survie pour contraindre des personnes qui, on le rappelle, sont venues demander protection à la Suisse. Enfin, le recours à la mise en détention de personnes venues solliciter cette aide d'urgence place l'Etat dans un rôle de producteur actif de sans-papiers. A quand des plaintes pénales contre les responsables cantonaux et fédéraux pour contrainte et favorisation du séjour illégal ?

Christophe Tafelmacher

RÉFUGIÉS BOSNIAQUES ABANDONNÉS À LEUR SORT

L'aide au retour dans l'impasse

Lors de l'accueil des réfugiés bosniaques dans les années 93 à 95, et jusque dans la mise en œuvre du programme d'aide au retour, les déclarations des autorités, articles et communiqués de presse n'ont pas manqué pour donner l'impression d'une grande générosité de la Suisse. Dix ans après, quels sont les constats qui s'imposent ? Pour la majorité qui a dû rentrer en Bosnie, divers témoignages démontrent aujourd'hui les contradictions et les impasses d'une politique dépourvue de toute perspective à long terme.

C'est par le Groupe Accueil Réfugiés de La Chaux-de-Fonds que nous avons eu connaissance de plusieurs lettres envoyées par des familles bosniaques, anciennement réfugiées en Suisse, et reparties en automne 1999 pour tenter de se réinstaller en Bosnie-Herzégovine. Des lettres qui sont souvent de véritables appels au secours.
Lettre reçue en décembre 2001: *«Bonjour. Tout d'abord je vous demande comment allez-vous ? Peut être que vous avez oublié mais c'est la famille H... Cela fait deux années que nous sommes retournés en Bosnie et chaque jour est plus horrible. (...) On ne sait pas vers qui nous tourner pour demander de l'aide, car ici personne ne veut rien entendre. Mon père a un peu travaillé et ils ne l'ont jamais payé et maintenant il ne peut plus travailler, car il ne peut presque plus se tenir sur ses jambes, et le boulot ici il n'y en a pas (...) On vous demande si c'est possible par des organisations humanitaires de nous aider de n'importe quelle manière, car ici c'est impossible de s'en sortir.»*

Aucun soutien

Puis une deuxième lettre, qui apporte des précisions en 2002: *«A la sortie du centre pour réfugiés à Neuchâtel on n'a pas reçu d'argent, ils nous ont dit qu'ils vont l'envoyer dans le canton (en Bosnie) où on vit. Ici ils nous disent que ce n'est pas vrai, qu'il n'y a pas d'argent qui a été envoyé. J'ai été à Caritas suisse qui est à Bihac et là non plus on n'a rien reçu (...) On a contacté le président de la commune et des gens qui travaillent pour les familles sans domicile, puis la même chose pour le canton, aussi le ministre fédéral. Aucune aide. Et le peu d'argent qu'on a apporté de Suisse, on l'a dépensé pour avoir un toit sur la tête. (...) Combien d'aide est parvenue en Bosnie-Herzégovine ? Ceux qui sont dans les plus hautes fonctions volent cette aide et les gens dans le besoin restent dans le besoin. Sur la scène mondiale, ils mettent les fleurs, mais en fait on a les cailloux.*

Piégés en Bosnie

Le Groupe Accueil Réfugiés décide de contacter le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève. Un représentant en Bosnie rend alors visite à la famille H. en avril 2002. Il constate l'état de précarité dans lequel vit cette famille et lui donne quelques adresses. Nouvelle lettre datée de mars 2003: *«J'ai été*

dans toutes les organisations dans toutes les villes où j'ai entendu dire qu'il y avait de l'aide. La réponse était toujours la même: on ne peut rien pour vous (...) On a encore essayé de faire appel à la loi pour retrouver ce qu'on avait avant la guerre comme

biens matériels. On sait en plus qui les a pris. Au lieu de nous aider, les juges ont dit que l'on doit payer 1'500 mark, et que s'ils ne reçoivent pas cette somme d'argent, ils viendront nous prendre ce qu'on possède maintenant (...). Je ne sais pas où me tourner. Ici, si on n'a pas de liens avec les grands, on n'existe pas (...). Ce qu'on aimerait le plus, c'est quitter ce pays pour toujours (...)».

De fait, de nombreux réfugiés renvoyés dans une impasse sont revenus en Suisse. Parfois, l'accumulation des épreuves ayant achevé de les détruire psychologiquement, ils obtiennent l'admission provisoire qu'on leur avait refusée initialement.

Un autre exemple

Cette femme lançait, en janvier 2001, un autre appel à l'aide: *«Chère amie, je voulais t'écrire cette carte pour Noël, mais je n'avais pas de l'argent pour l'envoyer. Ici c'est une grande crise. Il n'y a plus de salaire depuis cinq mois. Jusqu'à maintenant c'est allé, on avait l'argent depuis là bas, mais il n'y a plus. Avec cette lettre, j'aimerai te demander si tu peux me tirer depuis ici. Je ne devais pas partir en Bosnie. Avec les enfants on va être malade sans avoir beaucoup à manger».* Elle est revenue en Suisse en été 2002. On l'avait connue forte, très active, ouverte aux autres et toujours prête à rendre service. On la retrouve déprimée, angoissée et très fragilisée, n'arrivant plus à gérer sa tristesse. Ce n'est plus vraiment la même... Suivie en traitement psychiatrique, elle obtient une admission provisoire.

Aller et retour sans fin ?

Mais pour beaucoup d'autres, le dépôt d'une nouvelle demande d'asile n'aboutit à rien. Cette famille avait accepté de faire un projet de retour dans le cadre de l'aide au départ. Avec l'argent reçu, les parents ouvrent un café. Mais ils se font très vite traiter de traîtres et de déserteurs pour être partis à l'étranger pendant la guerre. Ils subissent insultes et discriminations. Les clients, policiers compris, repartent sans payer. Le chef de famille se fait même proprement passer à tabac. La famille finit, en outre, par être expulsée de son logement. Les enfants sont rejetés à l'école. Leur santé se fragilise, avec d'importants troubles psychosomatiques. Leur deuxième demande d'asile n'en sera pas moins définitivement rejetée en janvier 2004, les autorités estimant que les problèmes médicaux ne sont pas suffisamment graves et que rien de déterminant ne s'oppose à un retour en Bosnie.

Cas dramatique

Cette autre famille, avait été renvoyée en l'année 2001 sous la contrainte, bien qu'ayant passé huit années en Suisse, avec deux enfants qui avaient suivi toute leur scolarité dans nos écoles et qui ne parlaient pour ainsi dire plus le bosniaque. Ils se retrouvent en Bosnie dans une situation catastrophique. Les enfants sont placés en institution spécialisée pour enfants déficients vu leur méconnaissance de la langue, la famille est victime d'attaques et de violences de la part de tiers les accusant d'être des traîtres, leurs tentatives pour recevoir la protection de l'Etat restent vaines.

Aucun de ces faits ne sera pourtant considéré comme un nouvel élément à prendre en compte, lors de leur deuxième demande d'asile. L'Office fédéral des réfugiés (ODR) décidera la non-entrée en matière et tous les recours n'y changeront rien.

Un si difficile adieu...

La politique à courte vue de la Suisse a aussi de graves conséquences pour beaucoup de personnes finalement autorisées à vivre en Suisse, mais seulement avec une admission provisoire qui ne permet ni de s'intégrer, ni de voyager. C'est le cas d'un grand nombre de rescapés de Srebrenica. Une étude récente explique *«l'impossible deuil des femmes bosniaques réfugiées en Suisse»*, principalement à cause de la précarité de leur statut.

Dans ce travail de mémoire, Sofia Ristic analyse les différents contextes de disparition d'un proche, en particulier la «disparition forcée», et s'interroge sur les conditions nécessaires pour mener un processus de deuil. En particulier: l'importance de pouvoir identifier, sinon le corps de la victime, du moins sa tombe ou un lieu d'exhumation; la nécessité de pouvoir retourner sur les lieux, en tout cas de pouvoir renouer quelque chose avec le passé. En Suisse, un grand nombre de ces veuves vivent depuis des années avec une admission provisoire (permis F) qui les empêche de sortir du pays pour tenter de tourner la page de ce passé destructeur.

***«Un si difficile adieu... les difficultés dans l'élaboration du processus de deuil chez les personnes touchées par la disparition collective et «forcée» de leurs proches»*, Sofia Ristic, Ecole d'Etudes sociales et pédagogiques, Lausanne 2002.**

A titre de comparaison

Ces «retours ratés» ne peuvent que nous interroger quant à l'aide que la Suisse a réellement apportée aux victimes de cette guerre. Au-delà d'une protection immédiate, les promesses d'aide au retour n'ont pas été accompagnées par un véritable programme de réinstallation dans ce pays détruit par les massacres et l'épu-

ration ethnique. Même les survivants du génocide de Srebrenica ont été nombreux à être renvoyés.

Après la fin du «Printemps de Prague», en 1968 les réfugiés tchèques recevaient systématiquement l'asile politique. Pourtant, aucun génocide, ni massacre, ni viol collectif, ni torture, ni emprisonnement massif n'avait eu lieu dans leur pays. Ils fuyaient un régime détestable et cela suffisait pour les accueillir. N'est-il pas temps de retrouver une politique d'asile capable de permettre aux personnes ayant fui la guerre et des persécutions de se reconstruire un réel avenir en Suisse ou dans leur pays d'origine ?

Danielle Othenin-Girard

EN AVANT TOUTE POUR DE NOUVEAUX DURCISSEMENTS

Ch. Blocher dans ses œuvres

Les naïfs qui croyaient que Christoph Blocher allait s'assagir, une fois élu au Conseil fédéral, peuvent aller se rhabiller. C'est au contraire avec une efficacité redoutable que «CB» a pris les choses en main. Et si cette révision a été préparée par le duo Metzler/Gerber, il entend bien y apporter sa marque afin de la durcir. N'ayant pas pu influencer les travaux préparatoires du National, bouclés en décembre, CB a déjà annoncé, sur une demi-douzaine de points, qu'il entendait bien se rattraper en faisant modifier le projet aux Etats. Le pire est donc encore à venir.

Pour l'heure, les débats au Conseil national, ont entériné tous les durcissements proposés initialement par le Conseil fédéral de Ruth Metzler:

- Le renvoi aussi systématique que possible dans les pays tiers en jouant sur le label «pays sûr», les non-entrées en matière (NEM) et les accords de réadmission;
- la transformation des aéroports en centres de procédure avec détention de soixante jours;
- le subventionnement des cantons par forfaits globaux, avec bonus-malus pour les obliger à atteindre les objectifs fixés par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et à exécuter les renvois aussi vite que possible;
- une taxe spéciale permettant de prélever jusqu'à 12'000 fr. sur les salaires des requérants, en plus de l'impôt à la source, afin de remplacer le système des comptes de sûretés qui obligeait à justifier les prélèvements;
- la communication de données personnelles à l'étranger, même si la décision de renvoi fait l'objet d'un recours;
- le resserrement des délais de procédure, pour pousser à des décisions bâclées (le délai de cinq jours pour recourir après une NEM est bien sûr confirmé);
- une détention en vue du refoulement de vingt jours permettant aux centres d'enregistrement d'emprisonner les déboutés sans passer par les instances cantonales, si le renvoi est possible à court terme; et on en passe...

Et on en rajoute !

A cela, le Conseil national a rajouté, sur proposition de sa commission:

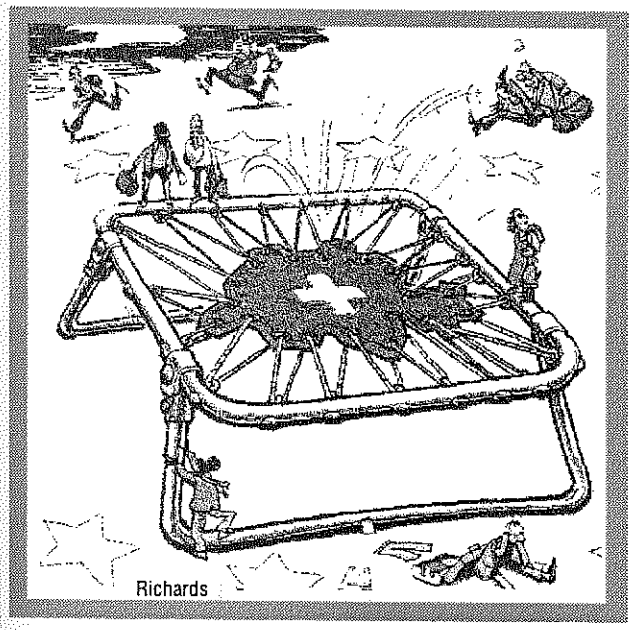

- la récolte de données biométriques (à quoi une proposition du radical Philippe Müller a fait ajouter les expertises pseudo-scientifiques visant à déterminer l'âge des requérants);
- une clause ambiguë sur l'assignation dans un logement collectif dont les cantons «garantissent la sécurité»;
- la possibilité de supprimer l'aide au développement des Etats d'origine qui ne collaborent pas au renvoi;
- et, cerise sur le gâteau, la transformation de la procédure de recours en loterie, selon que l'on tombe sur un juge libéral ou restrictif, un seul juge étant désormais appelé à trancher, au lieu de trois.
- le National a par ailleurs adopté également une motion demandant l'application, à tous les requérants déboutés, du système d'exclusion de l'aide sociale ordinaire actuellement en vigueur pour les NEM.

Petite touche d'humanitaire

Bien sûr, les réviseurs du droit d'asile n'ont pas oublié de se donner un alibi humanitaire en approuvant l'amélioration du statut des requérants admis provisoirement. Si la loi entre en vigueur, ceux-ci seront désormais admis «à titre humanitaire», avec un accès plus facile au marché de l'emploi, si les cantons veulent bien jouer le jeu; et une possibilité de regroupement familial supprimant le veto cantonal, mais seulement s'ils ont un revenu et un logement suffisant. Le principe d'une révision régulière du bien fondé des admissions est en outre ancré dans la loi. La proposition de la commission d'autoriser le travail en cas de suspension du renvoi dû à une procédure extraordinaire n'a en revanche pas passé la rampe.

Premier round seulement

Mais ce n'est que le premier acte. Véritable bête politique, CB a en effet compris tout le parti qu'il pouvait désormais tirer de ses nouvelles fonctions pour retravailler le projet à sa guise avec l'appui des spécialistes de l'ODR. D'ores et déjà, il a annoncé des «améliorations», telles que:

- une reprise de l'idée de centres fédéraux à caractère disciplinaire;
- une aide au retour pénalisant les entrées illégales ou les requérants sans papiers;
- une prolongation de la détention en vue du refoulement au-delà de neuf mois;
- et une redéfinition de l'admission à titre humanitaire (on devine dans quel sens).

Des idées en stock

Rendons justice à CB, il a aussi annoncé qu'il faudrait peut-être envisager une forme de recours en cassation, si le juge unique viole trop ouvertement le droit (c'est une bonne idée, ça. Les requérants, qui ne parviennent déjà pas à recourir eux-mêmes valablement, vont maintenant devoir passer un master de droit administratif pour maîtriser les arcanes de la cassation). En outre, grand seigneur, CB a consenti à dire, avec la gauche (qui s'appuyait ici sur le respect de la propriété privée !), que le prélèvement de la taxe spéciale sur les comptes de sûretés constitués jusqu'ici posait problème, s'il était effectué à titre rétroactif. Mais là, CB n'a pas été suivi par ses amis, et il s'est retrouvé, pour une fois, mis en minorité. On ne peut quand même pas être trop généreux !

Yves Brutsch

Persécutions non étatiques
Un pas en avant, deux pas en arrière

L'abandon de l'exigence de persécutions étatiques, dont l'ODR a reconnu à l'interne, en 2000 déjà, qu'elle était inévitable, vu l'isolement jurisprudentiel de la Suisse, fait l'objet de toutes les contorsions en marge de cette révision.

Dans son message, l'ancien Conseil fédéral s'est dit pour, tout en soulignant que cela n'impliquait pas une modification de la loi. Il revenait donc à la Commision de recours en matière d'asile (CRA), d'interpréter la loi en tant qu'instance judiciaire. Mais elle n'en a pas eu le courage. Le sujet est politiquement trop chaud. On s'attendait donc à ce que le législatif, en pleine confusion des pouvoirs, se mette à faire de la jurisprudence à la place de la CRA à l'occasion de la révision de la loi.

Las ! Un radical bon teint en a parlé dans le débat d'entrée en matière, mais personne ne lui a fait écho. Et comme le parlement ne peut voter que sur un texte de loi, et pas sur son interprétation, il n'en a plus été question. Blocher, en ce qui le concerne, avait déjà donné sa réponse le 8 mars, répondant à une question de son compère Hans Fehr: *«le Conseil fédéral suit attentivement l'évolution de la jurisprudence dans l'Union européenne, et il fixera la marche à suivre en temps voulu»*. En clair, ni le législatif, ni le judiciaire n'auront le dernier mot, mais bien le pouvoir exécutif. Montesquieu appréciera.

rganisation

stitut d'Etudes Politiques
Lausanne, Faculté de
e l'Education de l'Université
un projet de recherche du
minique Blanc, directeur de
e (UOG). Avec l'appui du
sseur ordinaire en approches
de l'Université de Genève,
ovanna Carrarini et Candy
on.

seau d'appel, de mobilisation
professionnels chargé des
tion préparent le colloque.

s à participer

du canton de Genève et
organisations
ys) travaillant dans des
u social, de la **santé**, de
ne (gendarmes,
orts et diplomatiques,
de prison, secrétaires,
ères/ers, collaborateurs
x, éducateurs, animateurs
ues, médecins,
ucteurs, etc.) ;

blic intéressés ;

nt-e-s ;

abétisation, de langue, de
lle, des sciences sociales et
;

ns, d'ONG, etc.

GRAMME COMPLET
ATTENDONS,
ENVENU-E-S.
LE PROGRAMME

COLLOQUE INTERNATIONAL

GENEVE

APPEL A PARTICIPER

15/16/17 SEPTEMBRE 2004

Université de Genève
Faculté de psychologie
et des sciences de l'éducation (FPSE)

Université de Lausanne
Institut d'Etudes Politiques
Internationales (IEPI)

Université ouvrière de Genève (UOG)

L'ACTION «TRAGIQUE» DU PERSONNEL DU SERVICE PUBLIC

Lieux
UOG, 3 pl. des Grottes
Uni-Mail, 40 bd. Pont d'Arve

Pré-programme

Participation de profesionnels,
de chercheurs suisses et internationaux

Mercredi 15 septembre

Résultats d'une recherche mandatée par le Conseil d'Etat sur les difficultés des professionnels de trois Départements s'occupant de chômeurs et d'étrangers (DJPS, DASS, DEEE/chômage).
Exposés de hauts responsables de l'Etat, de la société civile (police, santé, social), de chercheurs (Marie-Claire Caloz-Tschopp, Gabrielle Antille Gaillard, Daniel Golaz, François Rigaux, Bernard Voutat, Christophe Tafelmacher, Maren Ulricksen-Vignar, Michèle Fleury, Lode Van Outrive, Pierre Fiala, Juliette Rennes)
UN ATELIER GENERAL PUBLIC (mercredi soir):
que faire quand il n'y a plus (assez) d'Etat?
Film (Solanas) et Echange d'expériences entre professionnels de Buenos Aires, Montevideo, Belgrade (Transeuropéennes, film), Genève et ailleurs

Jeudi 16 septembre

7 ATELIERS (jeudi matin, début d'après-midi) transversaux (pré-inscription)
Education, Service public et néo-libéralisme: exposés de Christiane Perregaux et André Tosel.
SOIREE PUBLIQUE: Buffet, dégustation de vin, spectacle: entre SHAKESPEARE et KAFKA,
DEBAT PUBLIC (jeudi soir): **En quoi le travail dans le Service public serait-il «tragique» aujourd'hui ?**

Vendredi 17 septembre (journée)

Anthropologie philosophique et politique. Héritages et questions contemporaines. Participation de Marie-Claire Caloz-Tschopp, Etienne Balibar, Bertrand Ogilvie, Frieder Otto Wolf, Yirmiyahu Yovel (sous réserve), Marilou Pelento (sous réserve), Jean-Pierre Leyvraz, Maja Wicky, Sidi Mohamed Barkat, Helmut Dietrich, Alain Morice, Martine Leibovici (sous réserve), Brigitte Fichet, Ghislaine Glasson-Deschaumes.

Synthèse finale: Marcelo Vignar. **Musique**, Groupe Kletchmer, verrée finale

ATELIERS (7) (jeudi matin 9h30 – 15h30)

Présidence: Soledad Perez. Rapporteur général: Robert Pattaroni.

Objectifs: Bilan, témoignages, propositions (pratique professionnelle, formation, recherche).
Témoignages: secteurs de la police, de la santé, du social, du chômage, de la formation/recherche, des usagers, des ONG, de l'enseignement.
Statut: les personnes s'exprimant dans le colloque le feront à titre personnel.
Le colloque donnera la place pour discuter les questions suivantes dans **7 ateliers à thème**:

1. Quelles sont les conditions de travail qui déterminent la qualité de ma vie quotidienne?
2. Quelles sont les possibilités pour pouvoir réfléchir à mes conditions de travail?
3. Quel est le traitement (justice, humanité) pour ceux qui ont perdu leur travail ou qui ont peur de le perdre?
4. Quelle est la place des étrangers dans notre société (justice, humanité)?

TRAVAIL DANS LE SERVICE PUBLIC ET...

A 1 DEVOIR DE FIDELITE A L'ETAT
Quand le devoir d'obéissance pose-t-il question, comment et pourquoi?
A 2 SOUFFRANCE ET ESPACE PUBLIC AU TRAVAIL
Qu'est-ce qui fait le plus souffrir dans le travail?
A 3 APPROCHES INTERCULTURELLES DANS UNE SOCIETE INEGALITAIRE
Où sont les questions et les dilemmes les plus brûlants pour les professionnels?
A 4 TRAVAIL ET CHOMAGE
Où sont les questions et les dilemmes les plus brûlants pour les professionnels?
A 5 DROIT D'ASILE ET HOSPITALITE
Où sont les questions et les dilemmes les plus brûlants pour les professionnels?
A 6 SITUATIONS-LIMITES
Quelles sont les situations, les dispositifs et les outils induisant des traitements inhumains et dégradants?
A 7 HISTOIRE ET MEMOIRE
Quelle place ont l'histoire et la mémoire dans le travail?

QUELLES PROPOSITIONS POUR L'AVENIR?

Objectifs du colloque

- Partager les **résultats d'une recherche**. Le colloque est le prolongement d'entretiens de la responsable de la recherche avec les professionnels de la Fonction publique de trois Départements du canton de Genève (Action sociale, et de la santé, Justice et Police, Economie publique, secteur du chômage) dans leur travail auprès des chômeurs et des étrangers.
- Construire un **espace public transversal de parole et de réflexion** sur les pratiques (policières, du social, de la santé, de la formation et de la recherche).
- Réfléchir sur son **action** et ses **positions** dans la pratique professionnelle, dans sa fonction (fidélité, résistance, soumission). Les professionnels voient mal le sens de leur travail, ils sont fatigués et ils se trouvent parfois en désaccord avec les prescriptions institutionnelles. Le colloque est l'occasion de parler des **difficultés** et des **dilemmes** du travail en prenant de la distance dans un lieu de formation et de recherche.
- Contribuer à construire des repères plus stables autour de **la création de la justice, de l'interrogation sur l'humain** dans un Etat et une Société, des métiers et des fonctions en profonde transformation dans la globalisation.
- Réfléchir à des projets de **formation continue** et de **recherche**.
- Proposer des **changements concrets** dans le travail.
- Participer au renforcement des liens entre **l'Université et la Cite**.

PROGRAMME COMPLET sur le site:
http://psecom.unige.ch
avril 2004

envoyez votre inscription:
colloquege2004@pse.unige.ch
ou à l'adresse du colloque

Informations pratiques

Délai d'inscription: **1er septembre 2004**

- Possibilité de s'inscrire à l'entrée (surcharge 20% à cause des frais)
- Possibilité d'utiliser le chèque de formation continue
- Certificat de participation à l'attention des employeurs pour les participant-e-s
- Dossier à l'arrivée

Programme disponible: e-mail et site dès le 15 avril.

Si vous êtes intéressé-e-s, envoyez une demande de programme à l'adresse du colloque pour le recevoir (par e-mail ou par courrier) et vous inscrire.

Frais d'inscription

N.B. Les prix fixés ne recouvrent pas les frais. d'organisation du colloque. Les montants fixés expriment la volonté de rendre possible une large participation.

- Prix de base 3 jours: **130 fr.s.**
- Prix salaires modestes ou temps partiels (50%): 65 fr.s.
- Prix chômeurs, étudiants, AI., AVS: 35 fr.s.
- Prix institutions: 350 fr.s.
- Prix de groupe (3 pers. et +): réduction 10%.

Trois livres seront disponibles pour le colloque (résultats de la recherche). Information envoyée avec le programme.

Adresses

E-mail : **colloquege2004@pse.unige.ch**
Courrier: Colloque Genève 2004,
Université de Genève, FPSE, UNI-MAIL (Uni-Pignon),
40, bd. Pont d'Arve, bureau 604. CH-1211 Genève 4.

Les informations relatives à l'organisation du colloque seront complétées et mises à jour régulièrement sur le site : **http://psecom.unige.ch**

Direction, o

Marie-Claire Caloz-Tschopp, Ir
Internationales, Université de
Psychologie et des Sciences d
de Genève (FPSE), directrice d'
Conseil d'Etat genevois et Do
l'Université ouvrière de Genè
Professeur Pierre Dasen, profe
interculturelles de l'éducation
(FPSE). Avec Violeta Araujo, Gi
Mesnard, Comité d'organisati
Un **Comité scientifique**, un **Ré**
et de réflexion, un **Groupe de**
Ateliers, un **Comité d'organisa**

Sont invité-e

- le personnel de la ville et
d'ailleurs (villes, cantons,
internationales, autres p
Institutions de la **police**,
l'éducation, de la **recherc**
Inspecteurs, gardes aérop
surveillantes et gardiens
aides-infirmières, infirmi
sociaux, assistants sociau
socio-culturels, psycholo
enseignants, juristes, tra
- les **usagers du Service pu**
- les **chercheurs**, les **étudia**
- les **enseignant-e-s d'alph**
la formation professionn
humaines, de **philosophi**
- les **membres d'associatio**

DEMANDEZ LE PRO
NOUS VOUS
VOUS ETES B
FAITES CIRCULER

COUP DE POUCE

Billets CFF gratuits

Il y a parfois des gens qui ont envie d'agir, comme ça, concrètement, à leur niveau. Sensibilisée par un article sur les attributions cantonales qui séparent les membres d'une même famille, alors que les requérants n'ont même pas l'argent pour aller voir leurs proches dans un autre canton, une lectrice des *Nouvelles du CSP* a offert une dizaine de cartes journalières CFF pour permettre au moins une fois à des requérants d'aller voir leurs proches sans griller d'un coup tout leur argent de poche du mois.

Yeb

E-MAIL

Une famille en danger

« *En nais une famille avac 3 enfant on na chanjais notre relejien. En demande lasile en suise tranzite ziurach a laeropore. Qu est ce que en peux faire; est ceque ile ya un dangee pour nour, on na tous les papier avac nous, cil te plais repondee nous, merci.»*

Voici le message électronique que nous avons reçu le 12 juin 2003 sur la messagerie de *Vivre Ensemble*. Ni une, ni deux, bien que persuadés qu'il était déjà trop tard, nous avons transmis cet appel relevé une semaine après son envoi, à Afra Weidmann, infirmière à la retraite, qui intervient bénévolement comme mandataire à l'aéroport de Zurich pour aider les personnes qui tentent d'y déposer une demande d'asile. Et quelle surprise pour nous d'apprendre, que suite à l'intervention rapide d'Afra cette famille du Yemen auteur de ce message, a pu entrer en Suisse et a reçu en avril dernier, moins d'une année après le dépôt de sa demande, une décision positive en première instance.
Une belle victoire pour Afra, qui parfois dit se sentir comme «*la goutte d'eau sur la pierre chaude*», mais dont les interventions sont plus que nécessaires, là où la présence des œuvres d'entraide reste très insuffisante.

If

DEMANDE INFONDÉE ?

L'asile après la NEM

C'est l'histoire d'un ressortissant indien du Cachemire. Une région où la rébellion séparatiste a seulement fait 40'000 à 90'000 morts depuis 1989, selon les estimations. Mais voilà, en 1991, le Conseil fédéral a déclaré l'Inde pays «sûr» pour faciliter le rejet des demandes d'asile. Notre homme, arrivé en 1999, et qui avait encore sur le corps des traces de tortures, a donc «bénéficié» d'une non-entrée en matière (NEM) en 2001. Il a eu beaucoup de chance de croiser sur sa route un juriste combatif. Le 30 janvier 2004, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) fini par lui accorder l'asile. Mais rassurez-vous. Cela n'empêchera pas le Conseil fédéral

de continuer de prétendre qu'il n'y a pas de persécution en Inde, ni l'ODR de rendre à tour de bras des NEM, en espérant que la réduction du délai de recours de trente jours à cinq jours le dispensera à l'avenir d'être désavoué par un recours.

TRAVAIL

Genève, canton dur

Croyant probablement que ce changement ne se remarquerait pas dans le chaos engendré par l'exclusion de l'assistance sociale ordinaire en cas de NEM, l'Office cantonal de la population a soudainement retiré l'autorisation de travailler à des dizaines de requérants déboutés, dont le départ est difficilement réalisable. Les intéressés, dont certains travaillaient depuis des années, devraient ainsi retourner à l'assistance et réintégrer un foyer. Bien qu'occupée à faire campagne sur les NEM, la Coordination asile.ge est montée au créneau. Elle a suscité une interpellation au Grand Conseil et elle a lancé une pétition sur le thème: *«halte à l'exclusion ! halte au gaspillage des deniers publics !»*.

Yeb

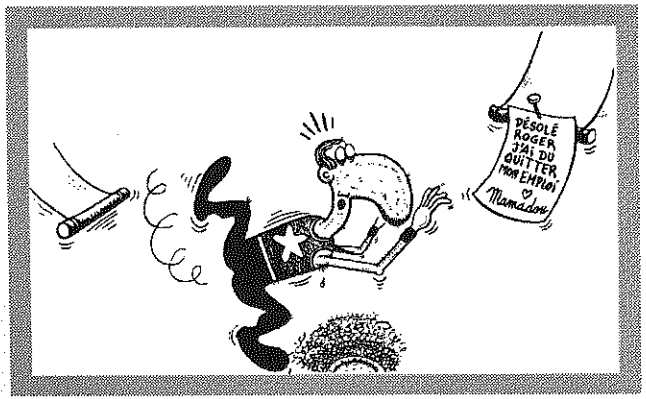

FAREAS

Solution partielle

Une solution a été trouvée pour Michel Hoffman, qui a été abruptement mis à pied en février dernier de son poste de directeur de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Tout d'abord, le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle a précisé que la probité et les compétences professionnelles de l'ex-directeur n'étaient pas en cause, et il a présenté ses excuses pour avoir laissé entendre qu'il en allait autrement.
Tant la FAREAS que l'Etat de Vaud se sont engagés à verser à Michel Hoffman une indemnité d'un peu plus de fr. 100'000.-. Et là, surprise, on a appris que, sur demande expresse de l'intéressé, ce montant devait être versé directement à des œuvres d'entraide, en particulier au Service d'aide juridique aux exilés (SAJE) et au Point d'appui (voir p. 18) à Lausanne. Joli geste que l'on doit saluer, ce d'autant plus au vu des difficultés financières que connaissent ces structures !
Si ce litige a été réglé, la FAREAS n'en reste pas moins dans une grande incertitude quant à son avenir

Xtof

RENVOIS FORCÉS

Nigéria, pays sûr ?

«*L'embrasement menace le Nigéria*». C'est le titre d'un article paru dans *La Tribune de Genève* le 15 mai 2004. Que font les «experts» de l'ODR de ce genre d'informations ? Rien. Ou plutôt si. Ils s'empressent de prendre des décisions négatives (1 décision positive sur 731 en 2003, et peut-être quelques admissions provisoires dont le nombre n'est pas publié). Surtout, le Département fédéral de justoce et police (DFJP) de Christoph Blocher pousse à la roue pour faire ratifier un accord de reprise (le premier pour l'Afrique), arraché au Nigéria en multipliant les promesses de contreparties. Fatigué par sa session spéciale, le Conseil National a voté cet accord bilatéral le 6 mai, sans débat et à l'unanimité (!). Vite, passons au Conseil des Etats. Il faut pouvoir l'appliquer pour renvoyer le maximum de déboutés avant que le Nigéria ne sombre vraiment dans la violence.

Droit de recours
«The rule of the law»

Au Royaume Uni également, le gouvernement aimerait bien limiter les voies de recours pour les demandeurs d'asile, qui peuvent actuellement aller jusqu'à saisir la Chambre des Lords.
Les «Law Lords» se sont dressés comme un seul homme, en mars dernier, contre cette atteinte à l'Etat de droit. Nous citons: *«Her Majesty's courts must always be open to all, citizens and foreigners alike, who seek just redress of perceived wrongs»*.
Le gouvernement de sa Majesté a prudemment reculé. Les Chambres fédérales devraient en prendre de la graine.

STATISTIQUES

La CRA faiblit

Confrontée à une forte croissance du nombre des recours en 2003, année durant laquelle l'ODR a multiplié les décisions bâclées pour faire du chiffre, la Commission de recours en matière d'asile (CRA) s'enfonce toujours plus dans les chiffres rouges. Il n'y a plus que 4,5% des recours qui aboutissent positivement (7,1% si on calcule sur les personnes, car le renvoi est moins facilement exigible pour les familles nombreuses). Rien d'étonnant si on constate qu'il n'y a maintenant plus que

41% de recours qui ont droit à une décision sur le fond. Les autres sont radiés, essentiellement parce que la CRA demande toujours plus le paiement d'une avance de frais prohibitive pour entrer en matière.

Yeb

VAUD

Formation: un plus

Parallèlement à sa formation de «Femmes de ménage» (voir VE n° 86, février 02), la Bourse à travail a mis sur pied un cours de cuisine pour requérant(e)s d'asile et étranger(ère)s. La 5ème session de ce cours vient de se terminer et douze femmes originaires d'Afghanistan, de Bolivie, d'Equateur, d'Erythrée, du Cameroun, du Congo, d'Iran, de Roumanie et du Sri Lanka ont reçu le 13 mai leur certificat. Elles ont ainsi acquis des connaissances sur la préparation des aliments, le dressage des assiettes, la décoration de la table, l'emploi d'une cuisinière professionnelle et son nettoyage, et la plonge. Les acquis de ce cours, donné bénévolement le soir par un cuisinier professionnel, leur permettra de se sentir plus à l'aise dans le travail d'aide de cuisine. La «Bourse à travail» espère également que ce certificat leur sera utile dans leur recherche d'emploi. Pour tout renseignement sur ce cours, ainsi que sur les différentes formations données par la Bourse à travail, où si vous recherchez une aide de cuisine ou une femme de ménage, appelez le 021 323 77 15.

If

LETR ET LASI

Manifestation à Genève

Le 5 juin, alors que notre journal était sous presse, devait se tenir une manifestation initiée par la Coordination romande contre la loi sur les étrangers (LEtr), à laquelle se sont ralliés nombre de groupements de défense du droit d'asile. La Coordination asile.ge, notamment, entendait bien y faire entendre son écœurement devant la façon dont les requérants frappés de non-entrée en matière (NEM) se voient limiter l'accès à l'aide d'urgence minimale garantie par la Constitution, cependant que d'autres déboutés se voient subitement privés de l'autorisation de travailler.

SANS PAPIERS

Une voix de majorité

Nous reviendrons prochainement sur la révision de la loi sur les étrangers (LEtr), dont la révision n'a été qu'entamée à la session de mai. Là aussi, comme pour l'asile, la majorité xénophobe a fait son œuvre en entérinant la discrimination à l'égard des non-européens, et les partisans d'une politique des étrangers ouverte parlent déjà de référendum. Concernant les «sans papiers», il ne s'est trouvé qu'une voix de majorité pour admettre qu'après quatre ans, ceux-ci pourraient engager une procédure de régularisation. Mais il faudra de toute façon une intégration très avancée.

UNION EUROPÉENNE

l'asile en panne

Alors que le Conseil National s'apprêtait à démanteler le droit d'asile, l'Union européenne a mis sous toit le 29 avril deux directives clés pour l'harmonisation des politiques d'asile. Avec les années, les projets ont été révisés à la baisse. Ceux qui n'obtiendront que la protection subsidiaire (notre admission provisoire) n'auront donc pas les mêmes avantages sociaux que les réfugiés reconnus. Quant à la directive sur les procédures, si elle n'exige pas de persécution étatique, elle intègre l'invention suisse des pays d'origine «sûrs», laisse la possibilité d'utiliser en plus la notion de pays tiers «sûrs», et autorise des procédures de recours simplifiées. En fin de compte, les directives européennes, dont on espérait qu'elles tireraient le droit d'asile vers le haut, se contentent de définir le minimum obligatoire.

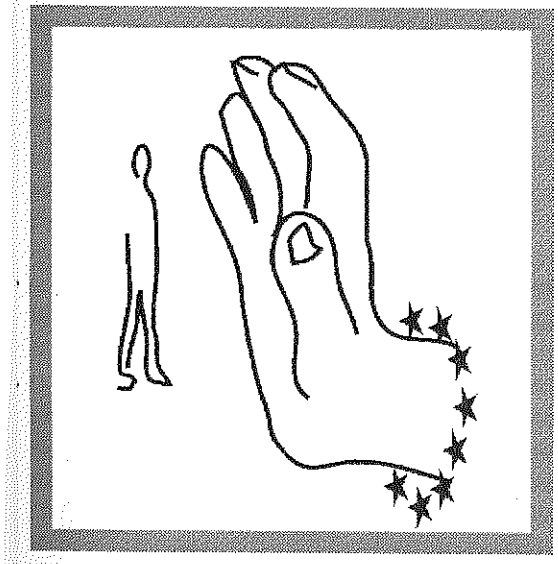

RAPATRIEMENTS BLOQUÉS

Renvois trop agressifs

On cherche toujours à incriminer la mauvaise collaboration des requérants d'asile dans le grand nombre de renvois dont l'exécution est bloquée. En réalité, le principal facteur de blocage vient des pays d'origine, qui en ont assez de l'arrogance des pays occidentaux. En témoigne ce jugement du Tribunal fédéral (TF) du 30 janvier 2004, qui libère, la mort dans l'âme, un Malien dont la détention n'est plus licite car l'exécution du renvoi est clairement impossible. Explication de l'ODR, reprise dans cet arrêt du TF: Le gouvernement malien ne veut rien entendre à cause d'une *«politique de renvoi par vols spéciaux trop agressive de la France»*.

Yeb

LAUSANNE

Porte ouverte au «Point d'Appui»

Conçu pour soutenir le travail des médiateurs Eglises-Réfugiés, le Point d'Appui, espace multiculturel des deux Eglises officielles du canton de Vaud, l'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine, a ouvert ses portes le 1er février 2003, à l'intention de toute personne venue demander l'asile ou se trouvant dans la clandestinité. A l'espace multiculturel qui abrite des bureaux, une petite salle de colloque et une grande salle de séjour, Suisses et étrangers sont les bienvenus. L'espace se situe 8 rue Dr César-Roux, à dix minutes du centre de Lausanne.

Un visiteur qui franchit la porte du Point d'Appui peut avoir le sentiment de se retrouver sur une des grandes places d'Afrique, du Moyen Orient, d'Asie ou d'Europe. Un monde coloré et foisonnant, buvant du café et discutant dans des langues inconnues des oreilles européennes. Les médiateurs sont entourés d'une vingtaine de bénévoles, qui assurent, à tour de rôle, l'accueil, le café ou des appuis en français, d'une secrétaire en emploi temporaire subventionné à plein temps, d'une écrivaine publique et de deux animateurs à mi-temps, également en emploi temporaire subventionné.

Les bénévoles aux premières lignes

L'accueil, par des personnes bénévoles, c'est quelque chose d'extraordinaire ! Un mot gentil, du café ou du thé, des gâteaux et le journal fait partie des accessoires importants au Point d'Appui. Grâce à la collaboration avec la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL), des colis alimentaires sont à disposition une fois par semaine. Le visiteur sait à qui s'adresser pour recevoir un colis alimentaire et montre sa carte de membre à la bénévole responsable. D'autres personnes viennent pour apprendre ou parfaire leur français, les bénévoles ne chôment pas !
Les services de notre «écrivaine» publique et du secrétariat offrent la possibilité de rédiger une lettre ou de constituer un dossier pour une recherche d'emploi.

Horaire d'ouverture

Le Point d'appui est ouvert le lundi et le jeudi de 9h30 à 18h,le mardi après-midi, ainsi que le mercredi après-midi pour un atelier de couture. Sous la pression des événements, deux nouvelles permanences, les mercredis et les vendredis en fin d'après-midi, ont été ouvertes pour toutes les personnes frappées par une décision de «non-entrée en matière d'asile» (NEM).

Joies et peines se côtoient

En parallèle, dans les bureaux des médiateurs, les consultations se suivent ! Il n'est pas rare d'arriver aux 10 à 15 consultations et plus par jour (entre les deux médiateurs cela a fait plus de 1'000 consultations en 2003). A chaque rencontre, une situation délicate ou une solution humaine sont à gérer. Les médiateurs ont souvent le rôle de «la paille» à laquelle on peut encore se tenir quand rien ne va plus. Joies et peines se côtoient, des larmes qui coulent, un soulagement, parfois des rires et la plupart du temps d'immenses angoisses. Le monde défile, avec ses particularités, ses langues, ses beautés, ses guerres, ses questionnements...

Des questions parfois sans réponse

Comment rentrer chez soi quand tout espoir est anéanti ? Quelle possibilité de permettre à une famille, à un époux, à une épouse, de se rejoindre ? Comment procéder pour poursuivre des études en Suisse ? Vaut-il la peine d'ouvrir un dossier pour une demande de régularisation ? Est-il possible, de faire encore quelque chose, quand tous les recours sont épuisés et que le retour est impossible ?

Sans-papiers et NEM

Un autre travail important au Point d'Appui se situe autour des personnes sans papiers. En partenariat avec ces dernières, les médiateurs constituent des dossiers en vue d'une légalisation de leur séjour. Les lundis et les jeudis sont donc des journées qui s'étalent facilement jusqu'à neuf heures du soir. Les rencontres du nouveau Collectif «au secours» (pour les personnes qui font l'objet d'une non-entrée en matière) se tiennent les mercredis et les vendredis et commencent à attirer beaucoup de personnes. Ce collectif responsabilise les personnes à se prendre en charge et est en quelque sorte un groupe de soutien. Des idées et des actions sont «palabrées» et chaque membre a voix au chapitre...

Main dans la main

Toute l'équipe du Point d'Appui travaille main dans la main pour un même but, à savoir être au plus près des personnes qui ont de la peine trouver une place dans la société de ce canton. Au Point d'Appui, personne n'est ni abandonné, ni laissé au bord de la route. Pour beaucoup d'utilisateurs l'espace mis à disposition est un bout de chez lui, famille, ami et soutien.

Jean-Pierre Barbey et Brigitte Zilocchi
médiateurs Eglises-Réfugiés

SUISSE

29 mars **La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales recommande de donner des prestations en nature aux personnes frappées d'un NEM. Si ce n'est pas possible, un forfait pour la nourriture et l'hygiène de fr. 8.- par jour et par personne est conseillé.**

29 mars Interlaken (BE), les juges condamnent à la réclusion à vie un membre de 25 ans d'un groupuscule d'extrême droite l'«Ordre des chevaliers aryens» (censé défendre leur région contre les demandeurs d'asile originaires des Balkans) et 2 de ses complices à 16 ans de réclusion, pour avoir assassiné un des leurs en 2001.

31 mars **Genève, le Conseil d'Etat décide que les requérants d'asile pourront travailler dès le 4ème mois après leur arrivée en Suisse, au lieu du 6ème mois.**

1er avril Yverdon (VD), la police effectue une descente de police dans un centre pour requérants d'asile. Sur 120 personnes contrôlées, 6 sont interpellées pour infraction à la loi sur les stupéfiants, vol et recel. Il y a une semaine, une opération similaire a été menée au centre pour requérants au Brassus.

1er avril **Genève, à l'appel d'Elisa et de l'Agora, 350 personnes manifestent contre la décision du Conseil fédéral de supprimer l'aide sociale, dès ce jour, aux requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière (NEM). (cf p. 4)**

2 avril Buchs (SG), conférence de presse de Ch. Blocher pour ses 100 jours au Conseil fédéral. Son constat: il y a trop de demandeurs d'asile qui ne sont pas de vrais réfugiés et il y a trop de requérants d'asile qui viennent en Suisse sans papiers.

5 avril **Genève, 5'000 Tamouls manifestent devant l'ONU pour demander à la communauté internationale de défendre leurs droits.**

7 avril Fribourg, l'enseignante condamnée par la justice fribourgeoise en juin 2003 à une amende de fr. 300.- pour avoir logé un sans-papier, fait appel au Tribunal fédéral.

21 avril **A l'orée de la session parlementaire de mai consacrée à la nouvelle loi sur l'asile (LAsi), l'Oraganisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) lance un appel pour une Suisse plus humanitaire.**

21 avril Le canton de Vaud et Michel Hoffman, l'ex-directeur de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS), trouvent un accord, suite à l'abrupt licenciement de ce dernier en février. (cf. p. 14)

29 avril **Bellinzone (TI), un tribunal condamne à une amende de 200.- fr. une femme qui avait hébergé une douzaine de sans-papiers équatoriens.**

3 mai L''Office fédéral des réfugiés (ODR) devra trouver des mesures d'économie. Entre 2006 et 2008, son budget sera amputé de 10%, soit environ 100 millions de francs par an.

4 mai **Plusieurs centaines de migrants manifestent dans 12 villes de Suisse contre le durcissement de la loi sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, actuellement en cours de discussion au parlement.**

4 mai Le Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN) édite un guide pour les personnes de couleur: *«Vos droits face à la police»*. Pour l'obtenir gratuitement, appelez le 022 800 14 84 ou le 022 343 87 93

5 mai **Le Conseil national accepte la révision de la loi sur l'asile. La gauche estime le durcissement excessif, la droite le trouve insuffisant. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. (cf. p 10.)**

7 mai A la fin d'une session extraordinaire sur la LEtr, le Conseil national vote le regroupement familial pour les immigrés à condition que sa demande soit faite dans les 5 ans. La suite de la loi sera étudiée en juin.

12 mai **A partir du 1er juin, les postes frontière pourront relever et enregistrer les empreintes digitales de toutes personnes qui cherchent à entrer illégalement en Suisse.**

14 mai Le canton de Berne annonce l'ouverture le 1er juin, d'un Bunker sans fenêtres au col de Jaun (1'508 m.) destiné à héberger les requérants frappés d'une NEM sollicitant une aide.

17 mai **Vaud, le Grand Conseil rabote de 2,5 millions la garantie de découvert de 16 millions destinée à éviter la faillite de la FAREAS.**

18 mai Genève, plus de 1'500 sans-papiers réunis en assemblée demandent une régularisation collective pour les personnes au bénéfice d'un emploi. Le 12, à Lausanne, le mouvement des sans-papiers vaudois a déposé auprès du Conseil d'Etat, une demande de régularisation collective concernant 500 personnes (enfants compris).

25 mai Parution du *«Rapport 2004»* d'Amnesty international (AI) sur les violations des droits de l'homme. La Suisse est épinglée pour ses violences à l'égard des étrangers et des manifestants.

EUROPE

2 mars **Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) conseille vivement de suspendre tout renvoi de demandeurs d'asile iraquiens et recommande aux Etats d'accorder temporairement une protection aux requérants d'asile irakiens déboutés.**

France: violences meurtrières

4 mai - France, une commission indépendante sur la sécurité a enregistré une forte augmentation des signalements de violences de la part des forces de l'ordre en 2003. Le rapport fait notamment état du décès de 2 étrangers reconduits en 2003, morts dans les avions *«à la suite de gestes techniques d'intervention excessivement appuyés et prolongés»*.

21 mai **Alors que la Société suisse de radiologie dénonce l'utilisation de la méthode radiographique, qu'elle juge peu fiable, pour déterminer si un requérant est mineur ou majeur, l'ODR continue de recourir à cette méthode.**

2 avril Suède, des centaines de requérants d'asile ont mutilé leurs mains pour ne pas pouvoir être identifiés grâce à leurs empreintes digitales, afin de ne pas être refusés pour avoir transités ou reconnus comme ayant déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays européen.

MONDE

3 avril **Espagne, le HCR demande au gouvernement espagnol de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil des requérants d'asile dans l'enclave de Ceuta (Afrique du Nord).**

10 avril Pays-Bas, Amsterdam, quelque 10'000 personnes manifestent contre la décision du gouvernement néerlandais d'expulser 26'000 requérants d'asile déboutés, dont certains vivent depuis plus de 5 ans dans le pays.

17 avril **15 clandestins africains à destination de l'Europe, se noient au large des Canaries. La veille, un cargo a récupéré une centaine de passagers clandestins d'une embarcation à la dérive au large de l'île sicilienne de Lampedusa, et les a débarqués dans le port de Sfax, en Tunisie.**

22 avril Le Royaume Uni abandonne son projet de construction d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile en Tanzanie. En revanche, le gouvernement britannique entend étudier les dossiers des demandeurs d'asile dans leur région d'origine.

30 avril **Union européenne, les ministres de l'Intérieur adoptent 2 directives clés concernant la politique d'asile.** **(cf. p. 17)**

22 mars Flambée de violence dans l'ouest de l'Afghanistan. Les forces du gouverneur I. Khan reprennent le contrôle de la ville de Herat, au lendemain d'intenses combats entre ses partisans et une faction rivale.

28 mars **Congo RDC, une tentative de putsch de partisans du défunt dicta-teur Mobutu échoue à Kinshasa.**

30 mars Le HCR demande aux pays d'accueil, suite aux violences anti-serbes à Mitrovica et dans d'autres enclaves de la Kosove qui ont fait au moins 31 morts et plus de 500 blessés mi-mars, de ne pas renvoyer les membres des minorités ethniques.

5 avril **Algérie, 7 islamistes armés sont tués ces 4 derniers jours au cours d'une opération antiterroriste menée par l'armée dans les maquis de Jijel (360 km à l'est d'Alger).**

12 avril Népal, la police arrête 36 personnes qui manifestaient à Katmandou pour réclamer la démocratie. Le 5, quelque 500 rebelles ont lancé l'assaut contre le poste de police de Jadukhola (sud-est), tuant 9 policiers.

13 avril **Sri Lanka, les rebelles des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) démobilisent une centaine d'enfants soldats. Le 9 avril, après une trêve de plus de 2 ans, les rebelles du LTTE ont lancé, dans le nord-est du pays, une offensive contre une faction rivale.**

15 avril Tchétchénie, au moins 24 indépendantistes tchétchènes et membre des forces de l'ordre sont tués dans des affrontements dans le sud du pays, portant à 50 le bilan des victimes depuis une semaine.

21 avril **Turquie, la Cour de Sécurité de l'Etat d'Ankara confirme la condamnation de 4 anciens députés kurdes du Parti pro-kurde de la démocratie (DEP), L. Zana, H. Dicle, S. Sadak et O. Dogan à 15 ans de prison.**

25 avril Pakistan, dans un geste de réconciliation, le Pakistan libère 50 des 160 hommes arrêtés en mars lors d'une sanglante offensive anti-terroriste dans les zones tribales de Shawal (région du Waziristan sud) proche de la frontière afghane.

26 avril **Irak, des violents accrochages ont lieu à Falloujah, faisant 16 morts.**

3 mai Côte-d'Ivoire, la commission d'enquête de l'ONU sur les événements du 25 mars à Abidjan estime que la répression de la manifestation de l'opposition a été *«soigneusement planifiée»* par les forces de sécurité. Selon elle, 120 personnes ont été tuées, 274 blessées et 20 portées disparues.

7 mai **Congo RDC, des casques bleus tuent au moins 10 miliciens lendus en Ituri (nord-est). Dans la région de Goma, une embuscade tendue par des rebelles rwandais ont fait au moins 5 morts et 6 blessés.**

tuées et une cinquantaine blessées par l'explosion d'une bombe dans une mosquée chiite de Karachi.

8 mai Somalie, 23 personnes sont tuées dans le sud dans des heurts entre milices rivales.

13 mai **Les autorités syriennes libèrent 200 Kurdes arrêtés en mars lors de violences qui ont secoué la ville de Qamichli.**

13 mai Human Rights Watch affirme que les mauvais traitements contre les prisonniers aux mains des forces américaines en Afghanistan sont *«généralisées»*.

18 mai **Nigeria, le président décrète l'état d'urgence dans l'Etat du Plateau (centre), où quelque 300 musulmans ont été tués début mai par des milices chrétiennes et suspend le gouverneur pour tenter de stopper les tensions religieuses.**

19 mai Depuis décembre, l'Angola a expulsé plus de 100'000 travailleurs illégaux congolais et leur famille, après les avoir dépouillés de leurs biens et les avoir violentés.

20 mai **Népal, fin d'une grève générale lancée par les maoïstes, qui a fait 45 morts à travers le pays.**

20 mai La marine française recueille 430 réfugiés libériens au large des côtes ivoiriennes. Les rescapés dérivaient depuis 2 jours à bord d'un ferry en panne.

23 mai **Cachemire indien, des islamistes présumés font sauter un bus transportant des policiers et leurs familles, faisant 33 morts et 10 blessés.**

23 mai La Colombie connaît une vague d'attentats avant le 40ème anniversaire des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), qui ont fait 10 morts et 110 blessés en 48h.

25 mai **Ouganda, l'Unicef lance un cri d'alarme. Le nombre de personnes déplacées (1,6 millions de personnes, dont 80% de femmes et d'enfants) par les combats a triplé en 2 ans dans le nord.**

Population menacée

20 mai - Soudan, selon Médecins sans frontières, l'ensemble de la population du Darfour (ouest) est *«menacée de famine»*. Un récent rapport de l'ONU affirme que cette région est soumise à un *«régime de terreur»* par lequel le gouvernement soudanais commet des violations massives des droits de l'homme assimilables à des crimes de guerre. Les combats entre forces gouvernementales et combattants de l'Armée de libération des peuples, en dépit d'un cessez-le-feu décrété le 8 avril, se poursuivent. Un million de personnes ont fui leurs villages et 100'000 personnes sont parties se réfugier au Tchad voisin.

7 mai AI dénonce *«la responsabilité des troupes occidentales dans la croissance rapide de l'industrie de l'esclavage sexuel au Kosovo, (...) des centaines de femmes, la plupart mineures, sont torturées, violées, puis criminalisées.»*

7 mai **Pakistan, au moins 10 personnes sont**

Annoncer les rectifications d'adresses

JAB
1211 Genève 8

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

Défends-toi étranger !

Leur couleur de peau est claire comme l'eau.
Ta couleur, étranger, est brune comme la terre.
Leurs yeux sont pastels.
Les tiens sont foncés.
Des hommes te regardent de travers
et te soupçonnent,
ils t'accusent, ils te déchirent, ils te rejettent.
C'est ça leur défaut aux gens couleur de l'eau.
Ils ne sont pas aussi purs que tes sources
dans ton pays étranger.
Ils disent vouloir faire le bonheur dans leur pays,
et ils n'arrivent qu'à l'échec, à la violence,
à l'hypocrisie.
Défends-toi, étranger,
tu n'es pas la cause des erreurs de l'Europe !

Rachel, 15 ans, Suissesse
Paru dans *N'Gola* n° 14, août 1999